

Enseigner à l'étranger dans le 1^{er} ou le 2nd degré...

Deux possibilités s'offrent à vous :

❶ L'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Les emplois proposés concernent les personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation.

Trois type de contrats sont possibles :

➔ Les contrats d'"*expatriés*" et de "*résidents*" sont réservés aux personnels titulaires, pour une durée de trois ans, renouvelables une fois. Ils sont rémunérés par l'AEFE.

Les contrats "*expatriés*", plus avantageux, sont de plus en plus réservés aux postes de direction.

Les contrats "*résidents*" : les personnels peuvent candidater de France mais la priorité est donnée aux personnels qui vivent sur place ou qui suivent leur conjoint. Les postes sont publiés en janvier et des CAP locales ont lieu en mars. Après recrutement, l'enseignant est détaché par le ministère (refus possible du recteur).

➔ Le recruté "*local*" est employé directement par l'établissement, avec lequel il signe un contrat de droit local. Ce type de contrat est accessible à tous, titulaires ou non, français ou non. Ces différents types de contrats entraînent une grande disparité dans l'échelle des rémunérations pour des postes parfois identiques.

**Dossiers de candidature
expatriés pour 2007
sur le site
www.aefe.diplomatie.fr**

Le dossier doit comporter, entre autres, une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection (*voir BO du 19.09.2006*).

Pour les résidents

Les postes vacants sont inscrits sur le site de l'AEFE et les candidatures doivent être remises directement auprès de l'établissement sollicité **fin février 2007**.

Pour la rentrée 2008, surveiller les BO de septembre 2007.

Du rêve à la réalité...

Les établissements français à l'étranger fonctionnent comme des établissements privés avec ce que cela suppose de flexibilité et d'obligations diverses. Pour les contrats de résidents au départ de France : ceux-ci doivent prendre leurs frais de transport et d'installation en charge sans compter les éventuels frais de scolarité de leurs enfants.

Les difficultés financières peuvent alors s'accumuler et l'Eldorado tant rêvé se transforme en cauchemar. Le contrat local avec un salaire au rabais doit être refusé !

❷ Mission Laïque Française (MLF) et of- fice scolaire universitaire international (OSUI)

C'est une association qui gère directement des établissements français, des écoles d'entreprises françaises à l'étranger (contrats d'un an renouvelable).

Elle procède au recrutement de titulaires :

- enseignants du 1^{er} et 2nd degré (certifiés et PLP d'enseignement général),
- personnels de direction et d'éducation.

**Les dossiers de candidature
doivent être téléchargés
ou saisis en ligne sur le site
www.mission-laique.asso.fr**

jusqu'au 19.01.2007.

La liste des postes vacants est disponible sur le site à partir du 09.02.2007. Les personnels retraités et non titulaires peuvent être recrutés pour des missions ponctuelles (*voir BO n° 32 du 7.09.2006*).

NB : Des contraintes budgétaires imposent parfois d'écarter les candidats en fin de carrière.

Il faut impérativement se renseigner au préalable sur les conditions financières de ces contrats et sur le niveau de vie du pays où l'on postule.

...ou en Andorre

Pour faire acte de candidature, écrire au ministère de l'Education Nationale :

**Direction de l'enseignement scolaire, service des établissements
Mission Outre Mer – Andorre – DESCO –MOM
110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07**

Préciser son grade, sa situation administrative et son adresse personnelle. Les postes obtenus sont sans limite de durée.

➔ Date limite de réception des lettres de demande de dossiers de candidature : **15 décembre 2006.**

➔ Date limite de réception des dossiers papier acheminés par la voie hiérarchique : **23 février 2007** (*voir BO du 12.10.2006*).